

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 12-18 DU 29 NOVEMBRE 2012

**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du comité de bassin Seine-Normandie du 18 octobre 2012**


Le comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2012 sous réserve des observations ci-annexées.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du comité de bassin**



André SANTINI

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CB 12-18 DU 29 NOVEMBRE 2012

relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du comité de bassin Seine-Normandie du 18 octobre 2012

Page 8, paragraphe 1, il y a lieu de lire :

En l'absence du Président et du Vice-président, retardé, et comme doyen d'âge de la séance, M. GIRARDOT ouvre la séance à 14 heures 35 et constate que le quorum est atteint.